

INTRODUCTION

Le présent document résume la politique que nous appliquons pour gérer les conflits d'intérêts relatifs à nos obligations envers nos clients. Cette politique est applicable à compter du 6 mai 2019.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un conflit d'intérêts peut survenir entre IG Bank S.A., nos directeurs, notre personnel, les sociétés de notre groupe et nos associés (« nous ») et vous, en tant que client, ou entre vos intérêts et ceux d'un autre de nos clients. Un conflit peut également survenir suite à des sollicitations de la part ou envers une tierce partie.

Notre objectif consiste à prendre, à conserver et à appliquer des dispositions organisationnelles et administratives efficaces afin de prendre toutes les mesures raisonnables permettant d'éviter que les conflits d'intérêts ne constituent ou ne donnent lieu à un risque important de préjudice pour les intérêts de nos clients.

NOTRE POLITIQUE

Notre objectif consiste à tenir un registre des types d'activités que nous exerçons, dans le cadre desquelles un important conflit pourrait survenir ou est survenu ; nous tenons ainsi compte des activités des autres membres de notre groupe. Nous appliquons également des procédures visant à gérer les conflits réels ou potentiels, comme des procédures visant à maintenir une indépendance appropriée entre les membres de notre personnel impliqués dans différentes activités, par le biais, par exemple, de la mise en place de barrières concernant la diffusion d'informations, d'une séparation physique du personnel, de la séparation des devoirs et des responsabilités et par l'application d'une politique d'indépendance qui exige que notre personnel, lorsqu'il fournit des services à un client, agisse dans l'intérêt du client et ignore tout conflit d'intérêts ; et refuse, dans certaines circonstances, d'agir pour un client ou un client potentiel.

SITUATIONS POUVANT DONNER LIEU À UN CONFLIT

Un conflit d'intérêts peut survenir dans une situation où IG Bank S.A. ou une personne concernée (par exemple, un employé) :

- est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière au détriment du client ;
- a un intérêt particulier concernant le résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée au nom du client, qui est différent de l'intérêt du client dans ce résultat ;
- a une motivation financière ou autre à faire primer l'intérêt d'un autre client ou groupe de clients sur les intérêts du client ;
- réalise les mêmes activités que le client ; ou
- reçoit ou recevra d'une personne autre que le client une sollicitation en relation avec un service fourni au client, sous la forme de fonds, biens ou services, autres que les frais ou commissions standards pour ce service.

Pour qu'il y ait présence de conflit, IG Bank S.A. ou toute personne liée doit être avantagée et un client doit être potentiellement désavantagé.

DIVULGATION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lorsque nos dispositions visant à gérer les conflits ne sont pas ou ne peuvent pas être suffisantes pour que nous soyons raisonnablement sûrs d'éviter tout risque de préjudice pour les intérêts d'un client, notre objectif consiste à divulguer la nature générale et/ou les sources des conflits avant de continuer à traiter avec le client. Le client peut ainsi souhaiter obtenir davantage d'informations et décider s'il veut continuer à bénéficier du service ; notre objectif n'est pas de fournir des informations détaillées, très spécifiques ou complètes.

Certaines des sources de conflits générales pouvant survenir dans le cadre des services que nous fournissons sont expliquées dans les Conditions Générales.

CADEAUX ET DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

Nous n'interdisons pas à notre personnel d'accepter de petits cadeaux et de légères dépenses de représentation de la part d'autres parties avec lesquelles nous traitons, mais uniquement lorsque ceux-ci ne sont pas, de l'avis d'un directeur ou d'un cadre supérieur, trop généreux ou excessifs et uniquement lorsque cela n'affecte pas notre devoir d'agir dans l'intérêt de nos clients ou nos autres obligations légales ou réglementaires.